



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, GOV 1L0
Tél. : 418 673-1705
Télé. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis, GOV 1M0
Tél. : 418 544-0113
Télé. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 19-404 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 19-404 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de mettre en œuvre une décision rendue par la CPTAQ (dossier 421173) qui ordonne l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 5 774 615 et 5 774 633 ainsi qu'aux lots 5 774 621, 5 774 622, 5 774 625 et 5 774 628 dans la municipalité de Saint-Ambroise.
2. Le projet de règlement numéro 19-404 vise à mettre sous affectation récréative une superficie d'environ 1,07 hectare auparavant en zone agricole et sous affectation agricole dévitalisée. L'objectif est de compléter un projet de développement résidentiel dont la majeure partie de celui-ci avait déjà été autorisée avec la décision 174377 de la CPTAQ émise en 1990 sur une superficie de 4,57 hectares. L'exclusion de la zone agricole s'avérerait nécessaire pour permettre d'atteindre la profondeur minimale requise des terrains projetés dans la réglementation municipale sans quoi les 7 terrains projetés ne pourraient pas être lotis.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 17 décembre 2019, à 18 h, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. L'objet de cette assemblée sera de présenter aux personnes intéressées le projet de règlement numéro 19-404. Au cours de cette assemblée, la commission, présidée par le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, les effets sur le plan et les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Ambroise. Elle entendra également les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.
4. Le projet de règlement numéro 19-404 et l'illustration du territoire visé peuvent être consultés au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay à Saint-Honoré ou au point de service à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 2 décembre 2019.

Christine Dufour

Directrice générale et secrétaire-trésorière